

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 654

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« d'une convention internationale »,

les mots :

« d'un traité ou accord international ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.